

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

**PROCES-VERBAL SUCCINCT**

34e SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2011 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Geneviève MULLER-STEIN, Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Robert ENGEL, Jean-Pierre HAAS, Marie-Anne KOENIG, Jean-François ROYER

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Charles LEOPOLD, Eric CONRAD

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Myriam BOUYER-BAUMANN, Sylvie BERINGER, Stéphane ROMY, Odile RAPP-WEISS, Sandrine ARMBRUSTER, Stéphanie MUGLER, Capucine HUSSER-OTT, Stéphanie LUTZ-HUSSER, Gérard SCHENCK, Gaby KARL-SCHORN, Jean-Claude DONIUS, Valérie ARBOGAST, Jean-Michel PETER, Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER

Absents excusés :

Jacques MEYER donne procuration à Marcel BAUER  
Guy RITTER donne procuration à Jean-Pierre HAAS  
Monique SAWAYA donne procuration à Geneviève MULLER-STEIN  
Catherine ORSONI  
Jean-Jacques RENAUDET qui donne procuration à Marc RUHLMANN

Assistent à la séance :

M. Emmanuel CORDIVAL, Directeur Général des Services  
M. Stéphane MACHI , Directeur de Cabinet  
Mme Sylvie WACHBAR, Directrice des Affaires Générales et Juridiques  
M. Grégory FRANTZ, Chargé de communication

Sélestat, le 17 février 2011

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

34e SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2011 A 19H

*SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE*

**ORDRE DU JOUR**

**I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2011
- C. Décisions du Maire n° 1 et 2/2011

**II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**A. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE**

- 1. Programme de lutte contre la renouée du Japon – convention pluriannuelle 2011-2012-2013 avec la Section d'Aménagement Végétal d'Alsace
- 2. Acquisition par la Ville de Sélestat de parcelles issues de la succession HANSJACOB/NEUMAIER

**B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE**

- 3. Représentation de la Ville à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

4. Service public de fourrière automobile – lancement d'une procédure de délégation de service public

***C. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE***

5. Approbation du bail de location du commissariat de police entre l'Etat et la Ville de Sélestat

***D. TRAVAUX***

6. Immeuble des Bains Chauds : travaux de grosses réparations
7. Chaufferie Biomasse : désignation d'un assistant maîtrise d'ouvrage

***E. DIVERS***

## **I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

### A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-François ROYER est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### B. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2011

#### **Adopté à l'unanimité**

### C. Décisions du Maire n° 1 et 2/2011

Décision n°1/2011 : Fourniture et livraison de fondants routiers (sels de déneigement)

Décision n°2/2011 : Acquisition de matériels informatiques

*Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 153 du 23 avril 2009 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 29 avril 2009.*

## **II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **A. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE**

1. Programme de lutte contre la renouée du Japon – convention pluriannuelle 2011-2012-2013 avec la Section d'Aménagement Végétal d'Alsace

Madame Marie-Anne KOENIG présente le bilan 2010 ainsi que le programme de lutte contre cette espèce pour 2011-2012-2013. Le coût total pour la durée de la convention s'élève à 16 146 euros TTC.

Monsieur Stéphane KLEIN précise que la lutte contre la renouée du Japon a une issue incertaine, mais toutes les initiatives sont bonnes. De plus, cette dernière comprend une dimension sociale.

#### **Adopté à l'unanimité**

2. Acquisition par la Ville de Sélestat de parcelles issues de la succession HANSJACOB/NEUMAIER

Madame Marie-Anne KOENIG propose l'acquisition des parcelles au lieu-dit « In den Schranken » pour un montant total de 14 211,75 euros, sachant qu'après déduction des aides allouées, il restera 20% à la charge de la Ville de Sélestat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que cette initiative relève de la politique menée depuis longtemps par la Ville, à savoir l'acquisition de parcelles ayant une qualité environnementale.

Monsieur Stéphane KLEIN sait qu'il sera nécessaire d'attendre quelques années pour acquérir les prairies, dont certaines sont exploitées. Il se demande toutefois pourquoi il n'y a pas d'avis des domaines joint à cette délibération.

Madame Marie-Anne KOENIG indique que ces prairies font partie de l'ENS. De ce fait, le prix dépend du tableau établi par la chambre d'Agriculture.

**Adopté à l'unanimité**

***B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE***

3. Représentation de la Ville à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que suite à la réorganisation interne, il est proposé de désigner comme nouveaux représentants de la Ville au sein des commissions départementales d'aménagement commercial, Monsieur Jean-François ROYER, 1er suppléant, Monsieur Jacques MEYER, 2<sup>nd</sup> suppléant, Monsieur Guy RITTER 3ème suppléant.

Monsieur Stéphane KLEIN est surpris de l'ordre d'attribution des suppléants puisque Monsieur RITTER, en charge de l'Economie, ne se retrouve pas 1er suppléant. De plus, il regrette que l'opposition n'ait pas été consultée sur ce point.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que des explications seront fournies lorsque la réorganisation interne sera abordée en point divers.

**Adopté - 7 ABSTENTIONS : MM. et Mmes Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER**

4. Service public de fourrière automobile – lancement d'une procédure de délégation de service public

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose le lancement d'une nouvelle délégation de service public pour la fourrière automobile. Cette dernière aura une durée de 3 ans pour un montant annuel n'excédant pas 68 000 euros.

**Adopté à l'unanimité**

***C. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE***

5. Approbation du bail de location du commissariat de police entre l'Etat et la Ville de Sélestat

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que la Ville a attendu depuis le mois de décembre que la préfecture retourne la convention pour validation. Cette

dernière a été réceptionnée la veille du conseil municipal, ce qui justifie le fait que cette pièce soit distribuée en séance.

Monsieur le Maire refait l'historique de ce projet. Il précise que la prise d'effet se fera le 31 mars 2011, sachant que le commissariat sera opérationnel à partir du 11 avril 2011. Le loyer versé par l'Etat couvre intégralement le loyer versé par la Ville à l'emphytéote. A l'issue du bail, le bâtiment sera remis à l'Etat qui s'engage à le louer pour les 38 années. Dans le cas où ce dernier renonce à l'implantation du commissariat, il s'engage à implanter un autre service dans ces bâtiments ou à racheter l'immeuble.

Il demande donc à l'assemblée d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à signer ce bail.

Monsieur Marc RUHLMANN indique que dans l'article 15 de la convention il n'est nullement fait état, explicitement, des obligations de l'Etat en cas de renonciation de l'implantation du commissariat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que ce point fait référence à l'article 5 de la convention du 22 décembre 2008.

Monsieur Marc RUHLMANN se réjouit, sur le fond, que le commissariat de police ait enfin des locaux dignes pour les fonctionnaires de police mais également pour les usagers. Toutefois, il regrette le fait que l'opération n'est pas aussi blanche que ce qui est affirmé puisque la commune met à disposition le terrain qui deviendra propriété pleine et entière de l'Etat. De plus, il estime qu'il aurait été intéressant de négocier avec l'Etat la possibilité de récupérer, en contrepartie, l'ensemble immobilier actuellement occupé par le commissariat de police.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe que ces éléments avaient été discutés à l'époque. Avant toute démarche, ces points ont été convenus et il était difficile de revenir sur ces derniers. Il ne sait pas ce que l'Etat va faire de l'ancien bâtiment, mais il rappelle que c'est un service de l'Etat qui est au service des concitoyens de la ville de Sélestat. Il n'est donc pas choqué que la Ville fasse cet effort financier en mettant le terrain à disposition. Cette prise de position a notamment permis d'avoir le nouveau commissariat à Sélestat car cela n'était pas gagné d'avance.

Monsieur Marc RUHLMANN regrette tout de même que ce genre de transfert se fasse toujours au profit de l'Etat et non dans le sens inverse ce qui aurait permis une opération totalement blanche.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère que la population de Sélestat se retrouvera enfin avec un équipement digne d'un commissariat.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite savoir si des pistes ont été étudiées sur le devenir de l'ancien commissariat et si un échange est prévu entre l'Etat et la Ville sur les prochaines transactions dans ce secteur.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe que pour l'instant rien n'est prévu mais il ne voit pas l'intérêt, pour la ville, d'acquérir cet immeuble. Toutefois, si l'Etat décide de vendre, la municipalité aura un droit de préemption et un droit de regard.

**Adopté - 7 ABSTENTIONS : MM. et Mmes Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER**

**D. TRAVAUX**

6. Immeuble des Bains Chauds : travaux de grosses réparations

Monsieur Eric CONRAD détaille l'ensemble des travaux nécessaires. Le montant total est de 59 202 euros TTC.

Monsieur Stéphane KLEIN profite de ce point pour savoir où en est le dossier de la restructuration des locaux puisqu'il existe une commission où l'opposition n'est pas représentée.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que le projet sera présenté à l'opposition lorsque ce dernier sera abouti. En effet, un projet a récemment été présenté en bureau municipal. Dans un deuxième temps, une discussion aura à nouveau lieu lorsque chaque élu aura vu avec ses propres services ce que cela engendrera, car c'est une affaire très complexe dont le point de départ est la maison acquise entre la mairie et le crédit mutuel. L'opposition pourra, lors de la présentation, faire part de ses observations positives et constructives qui seront prises en compte si cela est possible.

Monsieur Marc RUHLMANN se demande où en est la réflexion concernant les bâtiments situés à proximité de la porte de Strasbourg.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que tout repose à présent sur l'Association Villa Rhena qui a son projet. Mais pour l'instant il n'a pas d'autres éléments. Cela entrera également dans la réflexion de l'aménagement des bâtiments communaux.

**Adopté à l'unanimité**

7. Chaufferie Biomasse : désignation d'un assistant maîtrise d'ouvrage

Monsieur Jean-François ROYER présente les différentes phases de ce projet. Le montant prévisionnel de la mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage est estimé à 30 000 euros TTC.

Monsieur Stéphane KLEIN se demande si lorsqu'il est fait mention du CSI, cela comprend également le COSEC.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que le CSI est l'ensemble.

Monsieur Stéphane KLEIN considère que dans cette délibération se pose la question de l'emplacement du camping. Il se demande donc si le fait de l'intégrer dans ce point signifie qu'il ne changera pas de place.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise qu'il n'est nullement envisagé, pour l'instant, de déplacer le camping municipal.

Monsieur Jean-François ROYER insiste sur le fait qu'il a bien précisé que le camping municipal sera intégré dans cette chaufferie si le bilan technico-économique peut présenter un intérêt immédiat.

Monsieur Stéphane KLEIN considère que comme l'opposition n'est pas toujours informée de ce qui se passe, sa question de savoir si un groupe de travail avait été mis en place pour se pencher sur le dossier du camping est légitime.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que si tel avait été le cas l'opposition en aurait déjà eu des échos. Mais, pour l'instant, ce dernier restera en place, sachant que des travaux ont été effectués afin de pouvoir l'utiliser les mois d'hiver.

Monsieur Marc RUHLMANN se demande si l'intérêt financier immédiat concerne l'ensemble du projet.

Monsieur Jean-François ROYER insiste sur le fait que comme il est stipulé dans la délibération, cela ne concerne que le camping.

### **Adopté à l'unanimité**

## ***E. DIVERS***

### **DIVERS**

- Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que les modifications dans l'organigramme de la Ville doivent permettre aux élus et aux services de travailler dans de meilleures conditions. Il précise qu'un groupe de travail composé d'élus et d'agents a travaillé sur ce dossier. Le nouvel organigramme a d'abord été présenté au bureau municipal puis à l'ensemble des directeurs des services de la Ville et au Comité Technique Paritaire où des propositions faites ont été prises en compte. La dernière étape a été la présentation de ce dernier aux agents lors des vœux du personnel.

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit d'organiser les services en trois grands pôles à savoir :

- La gestion et le développement de l'espace public sous la responsabilité de l' élu Jacques MEYER et du directeur François HANOT, dont le principal changement est l'intégration du service Economie. Cette modification paraît logique puisque Jacques MEYER a déjà en charge, en tant que Vice-Président de la Communauté de Communes, l'économie. En contrepartie, le volet urbanisme réglementaire sera sous la gestion de Monsieur Jean-François ROYER en plus des commissions de sécurité et d'accessibilité,

- Les moyens généraux sous la responsabilité de Guy RITTER et du Directeur Général des Services, Emmanuel CORDIVAL.

- Le dynamisme territorial et l'épanouissement de la personne sous la responsabilité de Jean-Pierre HAAS et du directeur Stéphane MACHI.

Monsieur le Maire précise qu'hormis les changements cités précédemment, les élus de référence conservent leur portefeuille.

Monsieur Marc RUHLMANN demande si un nouveau collaborateur de cabinet va être nommé car il a été choqué par le mélange entre les fonctions de Directeur de Cabinet d'une part et celles de Directeur d'un service d'autre part. Il estime que ce sont deux choses distinctes et que la fonction de collaborateur de Cabinet n'a pas vocation à s'immiscer dans le fonctionnement régulier de l'administration territoriale d'autant plus dans un secteur aussi sensible que la dynamique territoriale et l'épanouissement de la personne, secteur qui couvre quasiment toute la vie quotidienne et l'avenir de la ville.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, n'est pas de cet avis et c'est un choix qui a été fait.

Monsieur Stéphane KLEIN partage les réserves de Monsieur RUHLMANN et il espère que tous ces bouleversements permettront de rendre aux concitoyens un service plus fort et de meilleure qualité et que l'objectif est bien là.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que le but est bien de rendre le service encore meilleur et plus lisible pour les citoyens.

Monsieur Stéphane KLEIN regrette que les trois élus en charge des trois grands pôles soient des hommes et qu'il n'y ait pas de parité.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que cela sera peut-être le cas dans le futur mais que c'est également une question de disponibilité.

-\*~\*~\*~\*~\*-

Fin de la séance à 20 H

DGS/AI  
PV provisoire 34

Le secrétaire de séance

Jean-François ROYER